

aux Indiens par traité dans les provinces des Prairies et le fait que certaines bandes n'avaient pas reçu tout le territoire auquel elles avaient droit en vertu des traités signés entre 1871 et 1906. En Saskatchewan, la Fédération des Indiens de la Saskatchewan et les gouvernements fédéral et provincial sont parvenus à une entente en août 1977 sur les principes de base pour le règlement des questions en suspens concernant les terres accordées aux Indiens par traité. Les efforts en vue d'en arriver à de telles ententes avec l'Alberta et le Manitoba se poursuivent.

Une autre revendication particulière a été réglée en décembre 1977 par la Convention concernant les inondations dans le Nord du Manitoba, qui accorde des droits et des avantages à cinq bandes en compensation des inconconvénients que représente pour elles le projet de détournement des eaux du lac Winnipeg et de la rivière Churchill. Parmi les autres revendications particulières non réglées, on peut mentionner la réduction de portions de terres des réserves en Colombie-Britannique depuis 1916, et les allégations suivant lesquelles des terres des réserves n'auraient pas été dûment aliénées.

3.2.3.2 Les Inuit

Les 18,000 Inuit, qui habitent pour la plupart dans les Territoires du Nord-Ouest, le Québec et le Labrador, sont sous la responsabilité du ministère fédéral des Affaires indiennes et du Nord, du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et des gouvernements provinciaux.

Entre 1966 et 1975, le Programme de logements de location dans le Nord a fourni 1,505 maisons de trois chambres à coucher aux Inuit. En avril 1975, la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest a été chargée du logement des Inuit, et depuis lors de nouveaux logements ont été aménagés aux termes de programmes de la Loi nationale sur l'habitation.

Le ministère de la Défense nationale offre des postes aux civils inuit à sa station d'Alert. Un centre pour les étudiants inuit a été créé à Ottawa en 1974, et on prévoyait l'établissement d'un centre d'orientation pour les Inuit en 1976. Des Inuit participent à un programme de formation en cours d'emploi du ministère en vue d'occuper des postes de cadres intermédiaires dans des domaines de travail liés à la mise en valeur des ressources et à l'environnement. La Commission de la Fonction publique a créé une sous-section spéciale du Nord afin d'améliorer les possibilités d'emploi et de carrière pour les autochtones de cette région.

L'Inuit Tapirisat du Canada (Fraternité des Esquimaux) a été fondée en 1971 avec l'aide financière du Secrétariat d'État. Des organismes lui sont affiliés, notamment le Comité d'étude des droits des autochtones qui dessert les autochtones du delta du Mackenzie et de l'ouest de l'Arctique, l'Association des Inuit du Labrador et l'Association des Inuit du Nouveau-Québec. D'autres associations régionales dans les Territoires du Nord-Ouest ont été créées par l'Inuit Tapirisat dans l'Arctique central et dans les régions de Baffin et de Keewatin, pour faciliter la participation locale aux affaires du pays.

Au début de 1976, la Tapirisat a présenté au gouvernement du Canada une proposition de règlement des revendications territoriales, *Nunavut*. La préparation de ce document a exigé des recherches considérables de la part de l'Inuit Tapirisat et a produit l'Étude sur l'utilisation et l'occupation des terres des Inuit, ouvrage traitant du milieu, de la géographie et de l'histoire que le gouvernement a publié.

Des études semblables ont été entreprises par la Fraternité des Indiens et l'Association des Métis de la région du Mackenzie dans les Territoires du Nord-Ouest, et par l'Association des Inuit du Labrador. Des associations d'autochtones de l'Arctique ont reçu une aide financière pour leur permettre d'intervenir dans des questions concernant la mise en valeur du Nord, notamment l'enquête sur les pipelines.

Parmi les autres programmes, on peut mentionner la Commission de la langue inuit, créée pour faire des recommandations concernant la révision et la normalisation de l'orthographe de l'inuktitut (la langue inuit); la publication d'un guide sur le droit canadien à l'intention du profane, *L'Inuit et la Loi*; l'aménagement de centres de services juridiques à Frobisher Bay (T.N.-O.) et à Happy Valley (Labrador), pour fournir aux Inuit des services de consultation et d'orientation; le soutien d'une société cinématographique inuit à Frobisher Bay, créée pour produire des émissions en langue inuit qui